

## **Grande Dictée Éric-Fournier 2013**

## Les délices de Ben Thanh

Cette excursion au marché, Gabrielle se l'était imaginée labyrinthique à souhait. Au son du réveille-matin, elle s'était empressée de quitter la chambrette du gite recommandé par l'accueil touristique de la ville, de héler une mototaxi et de filer vers le mythique marché couvert de Saigon. Ces halles sensationnelles étaient tout indiquées pour une chineuse hors pair de sa trempe : des allées exigües à perte de vue, remplies de merveilles de toutes sortes.

Dans l'aire alimentaire, les étals débordaient de durians, de ramboutans et de corossols pointus, de pomélos et de qumquats acidulés, de pitayas et d'alkékenge bien murs, de myrobolans mis à sécher, de caramboles et de sapotes sucrées. Près des bouibouis, des rabatteurs interpelaient les badauds à qui mieux mieux, les invitant à se désaltérer ou à se rassasier, qui avec des nems fourrés aux shiitakes sautés, qui avec des filets de barbot à la citronnelle et au nuocmam. Notre insatiable gourmande avait réjoui les cordons-bleus vietnamiens, qui l'avaient regardée se pourlécher de plaisir pendant qu'elle engloutissait leurs mets si savamment assaisonnés.

Des spécialités locales, elle en aurait **gouté ad vitam aeternam**, mais elle s'était aussi **juré** d'**errer** du côté du **bazar** des **soieries**. Les **brillantés** 

chamarrés, les damas froufroutants et les ikats bariolés se disputaient son regard ébloui. Des ceinturons marron décorés de taels d'or côtoyaient des poux-de-soie moirés qui la laissaient tout ébaubie. Même si les pourparlers pour arriver à un compromis pouvaient quelquefois s'éterniser, l'affabilité des vendeurs ne faiblissait pas, quelle que soit l'entente finalement consentie. Après avoir débattu âprement, Gabrielle tendait diligemment les dongs dus et continuait sa balade dans le bric-à-brac des jeux de majong et des coffrets de backgammon au placage de tek ou d'aliboufier, des colifichets et brimborions divers.

Le marché couvert **exhalait** un **je-ne-sais-quoi** d'enivrant et Gabrielle s'en serait **laissé griser** indéfiniment. **Quoique harassée** par **tant** d'**effervescence**, c'est **à reculons** qu'elle fit **ses adieux** à ces **lieux envoutants**, emportant dans son **baluchon** d'**ineffables** souvenirs qu'elle se **remémorerait** des années durant.

**Ben Thanh**: nom propre. Nom du marché dont il est question dans cette dictée. Construit en 1914, c'est le plus vieux, le plus grand, le plus animé de tous les marchés. Le marché est surmonté d'un vaste dôme de 28 m de diamètre et l'entrée principale se distingue grâce à son beffroi (tour de guet).

**imaginée**: part. passé du verbe *imaginer* au féminin singulier. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* s'accorde avec le complément direct quand celui-ci est placé à gauche. C'est le cas ici du complément direct, le pronom *l*', mis pour *cette excursion* (féminin singulier).

**labyrinthique** : adj. (s'accorde avec le pronom complément direct *l'*, mis pour *excursion*). Dont l'absence de repères et les nombreux détours rappellent un labyrinthe.

à souhait : loc. adv. Autant que l'on désire. Souhait s'écrit au singulier dans cette expression.

**réveille-matin** : n. m. Appareil indiquant l'heure et dont la sonnerie se déclenche automatiquement à une heure déterminée à l'avance. Attention : c'est le verbe *réveille* (et non le nom masculin *réveil*) qu'on retrouve dans ce nom composé.

**empressée** : part. passé du verbe *empresser* au féminin singulier. Le participe passé en contexte pronominal s'accorde avec le sujet, ici le pronom *elle*, quand le pronom réfléchi est sans fonction logique.

**chambrette**: n. f. Petite chambre.

**gite** OU **gîte** : n. m. Logement, maison où l'on peut coucher. Graphie rectifiée : *gite* (sans accent circonflexe).

**recommandé** : part. passé du verbe *recommander* au masculin singulier. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom masculin singulier *gite* 

**accueil** : n. m. Lieu d'un établissement où l'on accueille les visiteurs. Attention à la terminaison particulière de ce nom : -*ueil*.

**héler** : v. [Par extension] Appeler quelqu'un en mettant ses mains en cornet autour de sa bouche; appeler quelqu'un de loin.

**mototaxi** OU **moto-taxi** : n. f. Dans certains pays, moto conduite par un chauffeur et assurant un service payant de transport de personnes. Ce nom s'emploie aussi au masculin (*un mototaxi*).

**mythique** : adj. (s'accorde avec *marché*). Qui a les caractères d'un mythe; que l'on considère comme un mythe.

**Saigon** OU **Saïgon**: nom propre. Ancien nom d'Hô Chi Minh-Ville. Ville du Vietnam, métropole du pays, dans le sud, port sur la rivière Saigon, près du delta du Mékong, à 80 km de la mer de Chine. Siège de la cathédrale romane Notre-Dame, faite de briques rouges, et site de nombreuses pagodes.

**Ces**: dét. dém. *ce* au féminin pluriel (détermine *halles*). On sait qu'il s'agit du déterminant démonstratif (*ces*) quand on peut ajouter à droite du nom la particule -*là* (*ces halles-là*). À ne pas confondre avec *ses*, déterminant possessif (« qui lui appartiennent »).

halles: n. f. halle au pluriel. Grand emplacement couvert servant au commerce en gros. Ici, le nom halles est employé dans un sens un peu plus général, comme synonyme de marché couvert. À ne pas confondre avec les noms hall (« grand vestibule largement ouvert ») et hâle (« bronzage »). On accepte aussi la majuscule (ces Halles).

**sensationnelles** : adj. *sensationnel* au féminin pluriel (s'accorde avec *halles*). Qui impressionne beaucoup. Attention au double *n* !

**tout**: adv. L'adverbe *tout* signifie « totalement » ou « très », et est généralement invariable. Il s'accorde cependant (pour des raisons de prononciation) quand il précède un mot féminin qui commence par une consonne ou par un *h* aspiré. Dans ce cas, *tout* s'écrit au féminin, singulier ou pluriel selon le nombre du mot qu'il précède (*une auto toute neuve*; *des* 

fillettes toutes honteuses). Ici, tout précède l'adjectif verbal indiquées, qui commence par une voyelle : il reste donc invariable.

**indiquées** : part. passé du verbe *indiquer* au féminin pluriel. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom féminin pluriel *halles*.

**chineuse** : n. *chineur* au féminin singulier. [Familier] Brocanteur; personne qui aime fréquenter les marchés d'occasion.

hors pair : adj. Exceptionnel. Attention : c'est le nom masculin *pair* qu'on retrouve dans cette expression, et non le nom féminin *pair* (« ensemble de deux choses identiques »). Le nom masculin *pair* signifie « personne de même rang, de même dignité, de même fonction »; *hors pair* signifie donc « qui n'a pas d'égal, de personne du même rang ou de même dignité ».

**trempe** : n. f. Vigueur du caractère, fermeté morale.

**allées** : n. f. *allée* au pluriel. Passage entre des rangées de bancs, de sièges, d'étagères, etc. À ne pas confondre avec le verbe infinitif *aller*.

**exigües** OU **exiguës** : adj. *exigu* au féminin pluriel (s'accorde avec *allées*). Caractérisé par un espace restreint, limité. Graphie rectifiée : *exigüe*; dans les suites de lettres *-gue-* et *-gui-*, les rectifications de l'orthographe recommandent de mettre désormais le tréma sur le *u*, puisque c'est cette voyelle qui est prononcée, et non le *e* muet (sur lequel le tréma se trouve traditionnellement).

à perte de vue : loc. adv. Aussi loin que l'on peut voir.

**remplies** : part. passé du verbe *remplir* au féminin pluriel. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom féminin pluriel *allées*.

**de toutes sortes** : loc. adj. De toutes catégories, de tout ordre. *Toutes* et sortes sont au pluriel dans cette expression, où le déterminant *les* est sousentendu : *de toutes les sortes*.

aire : n. f. Zone, secteur. À ne pas confondre avec les noms homophones air (« mélange gazeux ») et ère (« époque »).

**étals** : n. m. *étal* au pluriel. Table sur laquelle on expose les denrées dans un marché.

**durians** : n. m. *durian* au pluriel. Fruit comestible du durian (arbre fruitier de grande taille du Sud-Est asiatique), à forte odeur, hérissé d'épines acérées.

**ramboutans** OU **rambutans** : n. m. *ramboutan* au pluriel. Petit fruit tropical originaire de Malaisie, à peau hérissée de pointes crochues et à chair blanchâtre.

**corossols** : n. m. *corossol* au pluriel. Gros fruit tropical, à la peau hérissée de pointes.

**pointus** : adj. *pointu* au masculin pluriel (s'accorde avec *durians* et *corossols*). Qui se présente sous forme de pointes.

**pomélos** OU **pomelos** : n. m. *pomélo* au pluriel. Fruit juteux à pulpe blonde ou rose. Graphie recommandée par les rectifications orthographiques : *pomélo*.

**qumquats** OU **kumquats** : n. m. *qumquat* au pluriel. Arbuste du genre citrus. Fruit de cet arbuste, que l'on mange confit. Graphie recommandée par les rectifications orthographiques : *qumquat*.

**acidulés** : adj. *acidulé* au masculin pluriel (s'accorde avec *pomélos* et *qumquats*). Légèrement acide.

**pitayas**: n. m. ou f. *pitaya* au pluriel. Fruit d'un cactus épiphyte (« qui pousse sur d'autres végétaux, sans être un parasite »), à peau rose, aux excroissances pointues et dont la pulpe, blanche ou rouge, est parsemée de pépins noirs. Ce nom s'emploie aussi bien au masculin qu'au féminin (*un pitaya*). On dit aussi *pitahaya*.

**alkékenges** : n. m. *alkékenge* au pluriel. [Botanique] Physalis vivace ornemental appelé également *coqueret*, *amour-en-cage* ou, au Québec, *cerise de terre*. Fruit de cette plante. *Physalis* : genre de plantes vivaces de la famille des solanacées, dont le calice s'accroit en une sorte de cage membraneuse contenant le fruit à maturité.

**murs** OU **mûrs** : adj. *mûr* au masculin pluriel (s'accorde avec *pitayas* et *alkékenges*). Qui a atteint un état de développement avancé, qui est en état d'être récolté, en parlant d'un fruit. Graphie rectifiée : *mur* (sans accent circonflexe).

**myrobolans** : n. m. *myrobolan* au pluriel. [Vieux] Fruit séché de divers badamiers de l'Inde utilisé autrefois pour ses propriétés médicinales et de nos jours pour la tannerie. On dit aussi *myrobalan*.

**mis**: part. passé du verbe *mettre* au masculin pluriel. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom masculin pluriel *alkékenges*.

sécher : v. Rendre sec. Ce verbe s'écrit avec un accent aigu à l'infinitif.

**caramboles** : n. f. *carambole* au pluriel. Fruit tropical comestible produit par le carambolier et dont la section a la forme d'une étoile, de couleur orangée et translucide, appelé *pomme de Goa* dans les Antilles.

**sapotes** : n. f. *sapote* au pluriel. Sapotille; fruit du sapotier, assez petit, charnu et très sucré.

**sucrées** : adj. *sucr*é au féminin pluriel (s'accorde avec *caramboles* et *sapotes*).

**Près** : adv. À une courte distance. Ne pas confondre avec l'adjectif homophone *prêt* (« apte »).

**bouibouis** OU **bouis-bouis** : n. m. *bouiboui* au pluriel. [Familier] Petit caféconcert, petit restaurant souvent de qualité inférieure. Graphie recommandée par les rectifications orthographiques : *bouiboui* (sans trait d'union).

**rabatteurs** : n. *rabatteur* au masculin pluriel. Personne qui fournit des clients à un commerçant ou à une entreprise, des adhérents à un parti. Ce nom s'écrit avec deux *t*, comme *rabattre*.

interpelaient OU interpellaient : v. interpeler à l'indicatif imparfait, 3° personne du pluriel (sujet : des rabatteurs). Appeler quelqu'un; lui adresser la parole (d'une manière brusque) pour attirer son attention, lui demander quelque chose ou l'insulter. Graphie rectifiée : interpelaient, avec un seul I, conformément à la prononciation. Quand il est suivi d'un double I (ou d'un double t), le e se prononce « è » (appellation, coccinelle, vaisselle, etc.). Dans les autres cas, la consonne qui suit devrait être simple, et non double. Dans un petit nombre de mots, les rectifications de l'orthographe suppriment la consonne superflue, de sorte que la graphie soit conforme à la prononciation (e, comme dans le).

**badauds** : n. *badaud* au masculin pluriel. Personne qui s'arrête dans ses flâneries à regarder les spectacles les plus quelconques, en s'étonnant de tout, en admirant tout.

à qui mieux mieux : loc. adv. En rivalisant l'un avec l'autre. Cette expression s'écrit sans traits d'union.

désaltérer : v. Se désaltérer : étancher sa soif en buvant.

rassasier : v. Se rassasier : assouvir sa faim, se nourrir à satiété.

**nems** : n. m. *nem* au pluriel. Petite crêpe de riz fourrée, roulée et frite.

**fourrés** : adj. *fourré* au masculin pluriel (s'accorde avec *nems*). Dont l'intérieur est garni, en parlant d'une pâtisserie.

shiitakes : n. m. shiitake au pluriel. Sorte de champignon comestible.

sautés : adj. sauté au masculin pluriel (s'accorde avec shiitakes).

**barbot**: n. m. Petit poisson d'eau douce, à chair comestible, aussi connu sous le nom de *barbote, barbotin* ou *loche*. Un barbot peut aussi être un gribouillage (emploi québécois); dans ce sens, on écrit aussi *barbeau*. Mais, pour le poisson, seule la graphie *barbot* existe.

**citronnelle** : n. f. Plante graminée tropicale, dont diverses espèces sont cultivées dans les régions tropicales pour leurs huiles essentielles aromatiques. Attention : ce nom s'écrit avec deux *n*.

**nuocmam** OU **nuoc-mam** OU **nuoc-mâm** : n. m. Sauce vietnamienne faite de poisson macéré dans une saumure.

insatiable : adj. (s'accorde avec gourmande). Qui ne peut être assouvi.

**réjoui** : part. passé du verbe *réjouir* au masculin singulier. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* reste invariable quand le complément direct (ici *les cordons-bleus*) est placé à droite.

**cordons-bleus** : n. *cordon-bleu* au masculin pluriel. Personne très habile pour la cuisine. Les deux noms prennent la marque du pluriel. Attention : le pluriel de *bleu* est *bleus*, avec un *s*.

**vietnamiens** : adj. *vietnamien* au masculin pluriel (s'accorde avec *cordons-bleus*). Quand on l'emploie comme adjectif, le gentilé (nom ethnique) s'écrit avec une minuscule.

regardée: part. passé du verbe regarder au féminin singulier. Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir et suivi d'un verbe à l'infinitif (se pourlécher) s'accorde avec le complément direct si celui-ci est placé à gauche et que ce complément direct est aussi l'agent de l'infinitif qui suit. C'est le cas ici, puisque le complément direct de regarder, le pronom l', est à gauche et qu'il représente notre insatiable gourmande, agent de l'infinitif (c'est en effet notre insatiable gourmande qui se pourlèche de plaisir). On accorde donc le participe passé au féminin singulier.

**se pourlécher** : v. pron. Passer sa langue sur ses lèvres en signe de contentement, de gourmandise. Attention : ce verbe s'écrit avec un accent aigu à l'infinitif.

**engloutissait** : v. *engloutir* à l'indicatif imparfait, 3<sup>e</sup> personne du singulier (sujet : *elle*). Dévorer avec appétit.

**leurs** : dét. poss. *leur* au masculin pluriel (détermine *mets*). lci, il est question de plusieurs mets, d'où le pluriel.

**mets** : n. m. *mets* au pluriel. Aliment cuisiné. Ce nom s'écrit toujours avec un s (un mets, des mets).

**savamment** : adv. Avec art, habileté; ingénieusement. Astuce : cet adverbe s'écrit en -amment comme l'adjectif correspondant, savant.

**assaisonnés**: part. passé du verbe *assaisonner* au masculin pluriel (s'accorde avec *mets*). Auquel on a ajouté des épices, des aromates afin d'en relever le gout. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom masculin pluriel *mets*.

**gouté** OU **goûté** : part. passé du verbe *gouter* au masculin singulier. Le participe passé avec avoir dont le complément direct est le pronom *en* reste toujours invariable, peu importe ce que *en* représente. Graphie rectifiée : *gouté* (sans accent circonflexe).

**ad vitam aeternam**: loc. adv. Pour toujours, à jamais. La ligature est facultative dans *aeternam*: **aeternam** ou **æternam**.

**juré**: part. passé du verbe *jurer* au masculin singulier. Le participe passé en contexte pronominal qui possède un complément direct suit la même règle que celle de l'auxiliaire *avoir*, c'est-à-dire qu'on l'accorde si le complément direct est à gauche, et qu'on ne l'accorde pas si le complément direct est à droite. Ici, le complément direct de *jurer* est le groupe verbal *d'errer du côté du bazar des soieries*. Puisque ce complément direct est placé à droite, le participe passé *juré* reste invariable.

**errer**: v. Aller sans but dans des directions diverses. À ne pas confondre avec le verbe homophone *airer* (« faire son nid, en parlant d'un oiseau de proie »).

**bazar** : n. m. Dans les pays orientaux et en Afrique du Nord, marché public.

soieries : n. f. soierie au pluriel. Les soieries : tissus de soie.

**brillantés** : n. m. *brillanté* au pluriel. Étoffe de coton présentant des décorations brillantes tissées en relief.

**chamarrés** : adj. *chamarré* au masculin pluriel (s'accorde avec *brillantés*). Rehaussé d'ornements, de couleurs.

**damas** : n. m. *damas* au pluriel. Tissu dont les mêmes dessins apparaissent à l'endroit satinés sur fond de taffetas et à l'envers en taffetas sur fond satiné. Le *s* final se prononce ou non.

**froufroutants** : adj. *froufroutant* au masculin pluriel (s'accorde avec *damas*). Qui produit un froufrou, un bruit léger de froissement d'étoffe.

**ikats** : n. m. *ikat* au pluriel. Étoffe dont les fils teints sont disposés de façon à former des motifs réguliers.

**bariolés** : adj. *bariolé* au masculin pluriel (s'accorde avec *ikats*). Couvert de diverses couleurs vives, souvent mal assorties. Cet adjectif s'écrit avec un seul *r*.

**disputaient** : v. *disputer* à l'indicatif imparfait, 3<sup>e</sup> personne du pluriel (sujet : Les brillantés chamarrés, les damas froufroutants et les ikats bariolés). Se disputer qqch. : chercher ensemble à s'arracher ce à quoi on tient.

ébloui : adj. masculin singulier (s'accorde avec regard).

**ceinturons** : n. m. *ceinturon* au pluriel. Ceinture solide sur laquelle on peut fixer des accessoires.

**marron**: adj. Qui est d'une couleur dont les manifestations sont similaires à la couleur de la peau des marrons; brun-rouge. Cet adjectif de couleur est toujours invariable.

**décorés** : part. passé du verbe *décorer* au masculin pluriel. Le participe passé employé seul s'accorde comme un simple adjectif avec le nom auquel il se rapporte, ici le nom masculin pluriel *ceinturons*.

**taels** OU **taëls** : n. m. *tael* au pluriel. Ancienne unité monétaire chinoise. Graphie rectifiée : *tael* (sans tréma).

**côtoyaient** : v. *côtoyer* à l'indicatif imparfait, 3<sup>e</sup> personne du pluriel (sujet : *Des ceinturons marron décorés de taels d'or*). Être très rapproché. Ce verbe, de la même famille que le nom *côté*, s'écrit aussi avec un accent circonflexe.

poux-de-soie OU poux de soie OU pouts-de-soie OU poults-de-soie : n. m. *pou-de-soie* au pluriel. Étoffe de soie sans lustre et à gros grain. Étymologie : du latin *pultis*, « bouillie de farine ».

**moirés** : adj. *moiré* au masculin pluriel (s'accorde avec *poux-de-soie*). Qui a les reflets chatoyants de la moire. *Moire* : traitement que l'on fait subir à certaines étoffes en écrasant irrégulièrement leur grain, ce qui leur donne un aspect chatoyant. Étoffe ayant subi ce traitement.

**tout**: adv. L'adverbe *tout* signifie « totalement » ou « très », et est généralement invariable. Il s'accorde cependant (pour des raisons de prononciation) quand il précède un mot féminin qui commence par une consonne ou par un h aspiré. Dans ce cas, *tout* s'écrit au féminin, singulier ou pluriel selon le nombre du mot qu'il précède (*une auto toute neuve*; *des fillettes toutes honteuses*). Ici, *tout* précède *ébaubie*, qui commence par une voyelle : il reste donc invariable.

**ébaubie** : adj. *ébaubi* au féminin singulier (s'accorde avec le pronom *la*, dont il est l'attribut). [Familier] Stupéfait, très étonné.

**pourparlers** : n. m. *pourparler* au pluriel. Discussion entre plusieurs parties en vue d'en arriver à un accord, à une entente. Note : ce nom s'emploie rarement au singulier.

**compromis**: n. m. Accord obtenu par des concessions mutuelles.

quelquefois : adv. Les expressions quelquefois (en un mot) et quelques fois (en deux mots) ont un sens très proche, puisqu'elles dénotent toutes les deux l'idée de répétition d'un évènement. Pour les différencier, on doit se demander si on veut insister ou non sur l'idée de nombre. On choisit quelques fois, en deux mots, quand on veut mettre l'accent sur le nombre de fois, sur sa quantité. Le nombre de fois est indéterminé (ce qui est le propre de quelques), mais on insiste tout de même sur un nombre assez petit de fois (exemple : je lui ai écrit quelques fois seulement depuis son départ). Quelquefois, en un mot, signifie « parfois », « de temps en temps », « à l'occasion ». L'idée de répétition est présente, mais sans insistance sur le nombre (exemple : je me demande quelquefois ce qu'elle pense). De ce point de vue, on pourrait dire que quelquefois est plus vague. Dans la dictée, on écrit quelquefois, puisqu'on signifie « parfois », et non « un petit nombre de fois ».

**affabilité** : n. f. Caractère d'une personne accueillante; courtoisie, politesse.

**faiblissait** : v. *faiblir* à l'indicatif imparfait, 3<sup>e</sup> personne du singulier (sujet : *l'affabilité des vendeurs*). Devenir faible ou plus faible, perdre sa capacité, son intensité.

**quelle que soit** : adj. indéfini *quel* au féminin singulier suivi de la conjonction *que* et du verbe *être* au subjonctif présent, 3<sup>e</sup> personne du

singulier (sujet : *l'entente finale consentie*). Dans cette construction, l'adjectif *quel* s'accorde avec le sujet inversé de *soit* (ici *l'entente finale consentie*, féminin singulier), dont il est l'attribut.

**consentie** : adj. *consenti* au féminin singulier (s'accorde avec *entente*). Accordé.

**débattu** : part. passé du verbe *débattre* au masculin singulier. Soumettre une chose en projet à un examen contradictoire, en discuter en en examinant les différents aspects avec un ou plusieurs interlocuteurs. Le participe passé conjugué avec *avoir* reste invariable quand il ne possède pas de complément direct avec lequel s'accorder.

âprement : adv. Avec âpreté, ardeur.

**diligemment** : adv. [Vieux] ou [Soutenu] Avec empressement; promptement, activement. Astuce : cet adverbe s'écrit en -**e**mment comme l'adjectif correspondant, *diligent*.

**dongs** OU **dôngs** : n. m. *dong* au pluriel. Unité monétaire principale du Vietnam (code international : VND), divisée en 10 hao et 100 xu. Graphie recommandée par les rectifications orthographiques : *dong* (sans accent circonflexe).

**dus** : part. passé du verbe *devoir* au masculin pluriel. Le participe passé du verbe *devoir* s'écrit avec un accent circonflexe au masculin singulier seulement (*dû*, *dus*, *due*, *dues*).

**balade** : n. f. [Familier] Promenade. À ne pas confondre avec le nom homophone *ballade*, avec deux *l* (au Québec, « chanson sentimentale qu'on accompagne d'une musique légère »).

bric-à-brac : n. m. Amas d'objets divers en désordre.

**jeux** : n. m. *jeu* au pluriel. Les noms et adjectifs qui se terminent par *-eu* font leur pluriel avec un x, à l'exception de : *bleus, émeus, pneus*, et quelques autres mots rares.

**majong** OU **ma-jong** OU **mah-jong** : n. m. Jeu chinois semblable aux dominos. Graphie rectifiée : *majong* (sans *h* ni trait d'union).

**backgammon** : n. m. Jeu de dés et de pions apparenté au jacquet et au trictrac. Ce nom s'écrit sans trait d'union.

**placage**: n. m. Opération qui consiste à revêtir un objet fait d'une matière commune par une matière plus précieuse. Au sens de « action visant à faire tomber un adversaire », les deux graphies *plaquage* (avec *qu*) et *placage* (avec *c*) sont permises. Le sens « revêtement », comme ici, peut toutefois être représenté uniquement par la graphie *placage* (avec *c*), et le sens familier « abandon d'une personne », uniquement par la graphie *plaquage* (avec *qu*).

**tek** OU **teck** : n. m. Arbre d'Asie tropicale, fournissant un bois imputrescible, très dense et très dur, utilisé en ébénisterie et en construction navale. Ce bois. Graphie recommandée par les rectifications orthographiques : *tek*.

**aliboufier** : n. m. Styrax officinal. *Styrax* : arbrisseau tropical dont certaines espèces fournissent des baumes utilisés en parfumerie et en pharmacie (baume styrax ou baume storax). Attention : ce nom s'écrit avec un seul *I* et un seul *f*.

**colifichets** : n. m. *colifichet* au pluriel. Petit objet ou ornement sans grande valeur ou d'un gout douteux.

brimborions : n. m. brimborion au pluriel. [Vieilli] Petit objet sans valeur.

**exhalait** : v. *exhaler* à l'indicatif imparfait, 3<sup>e</sup> personne du singulier (sujet : *le marché couvert*).

**je-ne-sais-quoi** OU **je ne sais quoi** : n. m. Quelque chose de particulier qu'on ne peut discerner nettement ou qu'on ne peut nommer. Ce nom s'écrit avec ou sans traits d'union.

**enivrant** : adj. (s'accorde avec *un je-ne-sais-quoi*). Qui procure un intense bonheur. Attention : cet adjectif s'écrit avec un seul *n*.

laissé: part. passé du verbe *laisser* au masculin singulier. Le participe passé en contexte pronominal et suivi d'un infinitif (*griser*) suit la même règle que celle de l'auxiliaire avoir, c'est-à-dire qu'il s'accorde avec le complément direct si celui-ci est placé à gauche et que ce complément direct est *aussi* l'agent de l'infinitif qui suit. Ce n'est pas le cas ici, puisque le complément direct à gauche de *laisser*, le pronom s' (mis pour *elle*) n'est pas l'agent de l'infinitif (c'est le marché couvert qui grise Gabrielle, et non elle-même). Le participe passé *laissé* reste donc invariable. Rectifications orthographiques: considérant que le rôle de *laisser* devant un infinitif est similaire à celui de *faire*, les rectifications de l'orthographe recommandent que le participe passé de *laisser* soit désormais toujours invariable dans ce contexte, quelle que soit la position du complément direct, et que ce dernier soit ou non le sujet sous-entendu de l'infinitif qui suit.

griser: v. Exciter, mettre dans un état d'agitation.

indéfiniment : adv. De manière indéfinie; sans cesse, sans fin.

**Quoique** : conj. Bien que. À ne pas confondre avec quoi que, en deux mots, qui signifie plutôt « quelle que soit la chose que... » (comparez : quoique [« bien que »] tu sois maintenant un adulte, tu peux compter sur moi quoi que [« quelle que soit la chose que »] la vie te réserve).

**harassée** : adj. *harassé* au féminin singulier (s'accorde avec le pronom *elle*, mis pour *Gabrielle*). Accablé de fatigue.

tant : adv. À un degré élevé et étonnant. À ne pas confondre avec le nom homophone *temps* !

**effervescence** : n. f. [Figuré] Très grande agitation; émotion vive et passagère.

à reculons : loc. adv. En reculant. lci, à reculons est à prendre dans un sens figuré, comme synonyme de à regret.

**fit**: v. *faire* au passé simple, 3<sup>e</sup> personne du singulier (sujet : *elle*). *Fit* ne prend pas d'accent circonflexe au passé simple. À ne pas confondre avec le subjonctif imparfait, qui en prend un (*bien qu'il fît* [subj. imparf.] *très chaud, Luc se fit* [passé simple] *une soupe bouillante*).

**ses** : dét. poss. *son* au masculin pluriel (détermine *adieux*). Qui lui appartiennent. À ne pas confondre avec *ces*, déterminant démonstratif (*ces choses-là*).

**adieux** : n. m. *adieu* au pluriel. Les noms et adjectifs qui se terminent par - *eu* font leur pluriel avec un *x*, à l'exception de : *bleus, émeus, pneus*, et quelques autres mots rares.

**lieux** : n. m. *lieu* au pluriel. Les noms et adjectifs qui se terminent par -eu font leur pluriel avec un x, à l'exception de : *bleus, émeus, pneus*, et quelques autres mots rares. À ne pas confondre avec le nom homophone lieue (« ancienne unité de distance »).

**envoutants** OU **envoûtants** : adj. *envoutant* au masculin pluriel (s'accorde avec lieux). Qui exerce un charme irrésistible, qui fascine. Graphie rectifiée : *envoutant* (sans accent circonflexe).

**baluchon** : n. m. [Familier] Petit paquet de vêtements, d'effets personnels. Attention : ce nom s'écrit avec un seul *l*.

**ineffables** : adj. *ineffable* au masculin pluriel (s'accorde avec *souvenirs*). Dont l'intensité ne peut être exprimée par des paroles; extraordinaire, indicible.

**remémorerait** : v. *remémorer* au conditionnel, 3<sup>e</sup> personne du singulier (sujet : *elle*). *Se remémorer* : se rappeler.